

TD/B/EX(31)/5  
TD/B/COM.3/55

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES ENTREPRISES, DE LA  
FACILITATION DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
SUR SA SEPTIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
du 24 au 27 février 2003



**NATIONS UNIES**



Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/EX(31)/5  
TD/B/COM.3/55  
3 mars 2003

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES ENTREPRISES, DE LA  
FACILITATION DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
SUR SA SEPTIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
du 24 au 27 février 2003



## TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
I. Recommandations concertées adoptées par la Commission à sa septième session...	4
II. Déclarations liminaires.....	7
III. Amélioration de la compétitivité des PME par le renforcement des capacités productives .....	16
IV. Efficacité des transports et facilitation du commerce pour une plus large participation des pays en développement au commerce international .....	19
V. Stratégies de commerce électronique pour le développement .....	22
VI. Application des conclusions et recommandations concertées de la Commission, y compris le suivi de la Conférence de Doha .....	26
VII. Décision de la Commission et déclarations de clôture.....	30
VIII. Questions d'organisation.....	31
<u>Annexes</u>	
I. Ordre du jour provisoire de la huitième session de la Commission.....	33
II. Thèmes des réunions d'experts pour 2003 .....	34
III. Participation .....	36

## Chapitre I

### RECOMMANDATIONS CONCERTÉES ADOPTÉES PAR LA COMMISSION À SA SEPTIÈME SESSION

1. La Commission a pris note des documents et des rapports d'activité du secrétariat pour 2002. Elle a reconnu et apprécié les contributions du secrétariat à la recherche et à l'analyse des politiques, ainsi qu'au renforcement des capacités, en particulier dans les domaines des transports internationaux et de la facilitation du commerce, du commerce électronique et de l'amélioration de la compétitivité des PME. Elle a estimé que ces contributions pouvaient être utiles à la préparation de la onzième session de la Conférence.
2. Pour améliorer la cohérence entre les politiques macroéconomiques et les politiques microéconomiques, la Commission demande à la CNUCED de diffuser aussi largement que possible, par le biais de ses sites Web, de ses publications, de ses services consultatifs et de son programme d'assistance technique EMPRETEC, les résultats de ses travaux concernant les principaux éléments de politiques de promotion de la compétitivité, tels qu'ils figurent dans la note thématique intitulée «Amélioration de la compétitivité des PME par le renforcement des capacités productives» (TD/B/COM.3/51/Add.1), ainsi que les débats de la réunion-débat.
3. La CNUCED devrait évaluer, en particulier pour l'acquisition et la maîtrise de la technologie, les politiques en matière de compétitivité appliquées par les pays en développement qui ont ainsi largement amélioré leur situation.
4. Elle devrait évaluer les liens entre investissement, commerce et transfert de technologie, et étudier des mesures permettant de promouvoir l'accès des pays en développement à la technologie et le renforcement des capacités intérieures.
5. La CNUCED devrait étudier plus avant la cohérence nécessaire entre les politiques de compétitivité pour la stimulation de l'activité microéconomique et les engagements et obligations au niveau multilatéral, en tenant compte des stratégies et objectifs nationaux de développement.
6. Étant donné la nécessité de prendre des mesures également à un niveau pratique, la Commission demande à la CNUCED d'intensifier ses efforts pour aider, par son programme EMPRETEC, y compris l'application des recommandations découlant de l'évaluation de ce programme, les pays en développement et les pays en transition à se doter d'entreprises dynamiques et compétitives; le programme EMPRETEC devrait être renforcé et élargi, dans la limite des ressources disponibles.
7. La CNUCED devrait suivre de près les tendances concernant l'efficacité des transports et la facilitation du commerce, y compris le transport multimodal et les services logistiques, et en analyser les conséquences pour les pays en développement, en tenant compte de la diversité des niveaux de développement de ces pays.
8. La CNUCED devrait continuer de fournir conseils et assistance aux pays en développement pour l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (EIC)

en matière de services de transport international et de facilitation du commerce, notamment grâce à ses programmes SIAM et SYDONIA.

9. Elle devrait étudier et analyser les incidences des nouvelles initiatives en matière de sécurité sur le commerce international et les transports internationaux des pays en développement et diffuser les résultats de ses analyses.

10. La CNUCED devrait étudier et analyser les travaux d'organismes intergouvernementaux compétents - et le cas échéant, y contribuer - concernant l'élaboration d'instruments juridiques internationaux uniformes relatifs aux transports internationaux, y compris le transport multimodal, et elle devrait diffuser des informations sur les conséquences possibles de ces instruments pour les pays en développement.

11. Dans ses travaux sur la suite donnée à la Déclaration de Doha, la CNUCED devrait continuer d'analyser les tendances dans le domaine de la facilitation du commerce et aider les pays en développement à définir leurs besoins et leurs priorités en la matière conformément au paragraphe 27 de la Déclaration de Doha.

12. Elle devrait continuer de fournir une assistance en matière de négociation aux pays en développement pour les négociations sur les services de transport dans le contexte de l'AGCS.

13. La CNUCED devrait aider les pays en développement à identifier les meilleures pratiques internationales concernant les politiques visant à promouvoir et à faciliter l'adoption des TIC et de pratiques de commerce électronique. Elle devrait en cela agir en coordination avec d'autres organisations internationales compétentes, compte tenu de leurs mandats respectifs. À cet égard, la CNUCED devrait poursuivre ses travaux visant à promouvoir l'élaboration de stratégies nationales et régionales de commerce électronique au service du développement, y compris en organisant des réunions ou activités régionales. Parmi les questions qui pourraient être traitées figureraient la réforme de secteurs tels que les télécommunications et les services de paiement; des questions d'infrastructure et d'accès; la sensibilisation au commerce électronique et la mise en valeur des ressources humaines; la confiance et la sécurité; et les modifications à apporter à la législation et à la réglementation pour permettre le développement du commerce électronique.

14. La CNUCED devrait réaliser des travaux de recherche et d'analyse concernant le commerce électronique et ses incidences sur le développement des pays en développement, en tenant compte de l'information et des études qui existent déjà. Les questions à traiter comprendraient: les principales tendances de la technologie (par exemple, l'utilisation des logiciels libres); les industries et les secteurs présentant un intérêt commercial et un intérêt pour le développement des pays en développement; la réglementation d'Internet; et les conséquences de diverses approches législatives du commerce électronique en vue de renforcer la capacité des pays en développement de formuler des stratégies adéquates de promotion de l'adoption par leurs entreprises des TIC, du commerce électronique et des pratiques correspondantes, et de participer aux discussions internationales voulues.

15. La CNUCED devrait analyser les questions qui se posent à propos de la mesure et de l'évaluation du commerce électronique et de l'utilisation par les entreprises des TIC. Elle devrait compléter ses travaux d'analyse dans ce domaine en aidant les pays en développement à concevoir des indicateurs et à rassembler des données sur le commerce électronique.

16. En tant qu'organisme des Nations Unies chargé du commerce et du développement, la CNUCED devrait, dans les limites de son mandat, apporter une contribution de fond à la préparation, au déroulement et au suivi du Sommet mondial sur la société de l'information.

17. Elle devrait continuer d'intégrer les questions de parité dans ses travaux. Cette intégration devrait être assurée par des responsables de la coordination nommés dans chaque division, agissant sous la coordination globale de la responsable des questions relatives aux femmes désignée par le Secrétaire général. À cet égard, la CNUCED devrait continuer d'inscrire les questions de parité dans ses travaux, y compris le programme relatif aux PMA.

## Chapitre II

### DÉCLARATIONS LIMINAIRES

1. Dans sa déclaration liminaire, le **Secrétaire général de la CNUCED** a dit que la Commission tenait sa session à un moment opportun, qui coïncidait avec l'intensification de la préparation de la onzième session de la Conférence (qui se tiendrait au Brésil en 2004). Alors que les consultations avec les délégations sur cette préparation avaient déjà commencé, la réunion offrait l'occasion d'approfondir la réflexion sur ce sujet. Une importante question qui devrait être abordée à la onzième session de la Conférence concernait le renforcement de la cohérence entre les stratégies nationales de développement et les processus et les négociations au niveau international. Les politiques nationales qui contribuaient à une plus grande autonomie des nations étaient influencées par des contraintes extérieures. La CNUCED se concentrerait sur ses compétences et son mandat à cet égard, à savoir associer les négociations multilatérales au renforcement du secteur productif.

2. La capacité de production était un élément constitutif fondamental du développement. Au cours de la dernière décennie, beaucoup de pays n'avaient pas réussi à tirer profit des négociations commerciales; ils n'avaient pas été en mesure de profiter de nouveaux débouchés en raison de contraintes pesant sur l'offre et d'infrastructures de transport insuffisantes. Il fallait considérer les capacités de production non seulement dans un sens étroit, mais aussi du point de vue de la fourniture de biens au consommateur. Il fallait tenir compte à la fois du secteur productif et des conditions de livraison ou de fourniture des biens et services sur les marchés internationaux. Par exemple, il était nécessaire de déterminer comment optimiser l'utilisation de nouvelles technologies telles que le commerce électronique. C'était là un objectif particulier de cette Commission.

3. Il était évident que les petites et moyennes entreprises (PME) devaient avoir la priorité. La CNUCED avait consacré beaucoup de ses travaux à l'internationalisation des systèmes de production et aux sociétés transnationales (STN), et l'attention portée aux PME constituait un complément nécessaire. Il était notoire que des entreprises telles que Microsoft Corporation avaient commencé comme des PME et avaient bénéficié des crédits de la Small Business Administration des États-Unis. La CNUCED avait longuement étudié les avantages découlant de l'établissement de liens entre grandes entreprises et petites entreprises et de l'intégration de celles-ci dans l'économie mondiale. Elle devait ainsi s'intéresser en priorité, dans ses travaux, au commerce extérieur et à l'amélioration de la compétitivité à l'exportation des PME. Les STN n'étaient pas les seuls acteurs du commerce mondial; les PME étaient importantes en raison de leur créativité et de leur dynamisme. Le débat sur la compétitivité permettrait d'examiner les conditions du succès des PME. Il fallait adopter une approche empirique et étudier l'expérience de différents pays pour expliquer les différences de résultats.

4. Le Secrétaire général a attiré l'attention de la Commission sur le cas du Cambodge, qui, en dépit d'une forte diminution de sa population et de la quasi-destruction de ses compétences accumulées, avait eu une vision claire de la stratégie à adopter pour aller de l'avant et tirer le plus grand profit possible de ses potentialités commerciales. La Commission devrait déterminer dans quelle mesure des exemples positifs d'investissement, de développement des entreprises et de compétitivité des exportations pouvaient être reproduits dans d'autres pays.

Elle devrait ensuite proposer des solutions pratiques concernant les transports et le commerce électronique.

5. Il fallait se concentrer sur le secteur productif et sur la façon de lui donner les moyens d'être un acteur du marché international, ce qui passait par les transports internationaux et la facilitation du commerce. Les transports internationaux étaient confrontés à de nombreux nouveaux défis, notamment en matière de sécurité.

6. La CNUCED s'intéresserait davantage encore au commerce électronique, dans lequel certains pays en développement obtenaient d'excellents résultats. Les technologies actuelles devaient être mises à la disposition des secteurs productifs de façon que ceux-ci puissent fournir de façon plus efficace des biens et services sur les marchés internationaux. Avec l'adoption des TIC et du commerce électronique, les PME s'intégraient de plus en plus aux marchés mondiaux. Des exemples de réussite tels qu'on en trouvait au Costa Rica et en Inde montraient concrètement aux autres pays en développement comment améliorer leurs résultats.

La CNUCED jouait depuis de nombreuses années un rôle actif dans le domaine des TIC et du commerce électronique, et la Commission devrait examiner la contribution que la CNUCED pourrait apporter au prochain Sommet mondial sur la société de l'information, ainsi que dans le contexte de la préparation de la onzième session de la Conférence. Enfin, la Commission devrait concentrer ses débats sur la préparation de cette onzième session, qui n'était cependant pas une fin en elle-même, et sur les moyens de déterminer les stratégies de développement qui pouvaient améliorer le secteur productif et l'aider à tirer parti des débouchés commerciaux au niveau mondial.

7. La représentante de la **Thaïlande**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit que de nombreux pays du Groupe des 77 avaient constaté que les efforts déployés pour améliorer la stabilité macroéconomique, libéraliser le commerce et obtenir un accès aux marchés ne garantissaient pas automatiquement croissance économique et développement. En l'absence de politiques microéconomiques appropriées pour renforcer la capacité productive d'un pays, les politiques macroéconomiques restaient inefficaces. Une plus grande compétitivité au niveau national permettait aux pays en développement de se diversifier, de devenir moins dépendants d'un petit nombre d'exportations de produits primaires et de s'élever dans l'échelle des compétences et des technologies, ce qui se traduisait par une hausse des revenus et un accroissement des économies d'échelle et de gamme au niveau de la production. Pour tirer pleinement parti du système commercial multilatéral, des efforts spécifiques devaient être faits pour renforcer la capacité de production du secteur des entreprises. Il était essentiel que ces mesures soient concentrées sur les PME, qui représentaient une part très largement majoritaire du produit intérieur brut (PIB) et de l'emploi.

8. La représentante a loué les efforts déployés par la CNUCED pour identifier les facteurs qui étaient indispensables au renforcement de la compétitivité des pays en développement, et qui comprenaient le financement des PME, l'intensification des liens entre entreprises étrangères et entreprises locales, et la promotion de la recherche-développement. La note thématique du secrétariat intitulée «Amélioration de la compétitivité des PME par le renforcement des capacités productives» (TD/B/COM.3/51 et Add.1) constituait un excellent point de départ pour les discussions sur ce thème en préparation de la onzième session de la Conférence. Le Groupe des 77 et la Chine escomptaient des travaux supplémentaires sur ce sujet de la part de la CNUCED et demandaient instamment à celle-ci d'examiner de façon plus détaillée les politiques

et les programmes qui avaient eu une incidence sur la compétitivité et le développement technologique dans les pays en développement. La représentante a en particulier souligné l'importance du programme EMPRETEC pour le renforcement de la capacité de ces pays d'aider leurs PME. Les pays donateurs étaient invités à accorder une attention particulière et tout leur soutien au programme EMPRETEC.

9. La représentante a également reconnu l'importance de transports efficaces et de la facilitation du commerce pour une plus grande participation des pays en développement au commerce mondial. De plus, des services de transport efficaces constituaient un préalable à l'investissement étranger. Tout programme de facilitation du commerce devrait porter sur l'ensemble des questions examinées à la Réunion d'experts sur l'efficacité des transports et la facilitation du commerce pour une plus large participation des pays en développement au commerce international (Genève, 25-27 novembre 2002). À propos des activités en cours à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant la facilitation du commerce, l'assistance devrait porter non seulement sur la détermination des besoins et des priorités des pays en développement, mais aussi sur la mise en œuvre des mesures de facilitation du commerce. Les implications pour le commerce d'initiatives récentes en matière de sécurité concernant le transport de marchandises devaient également être analysées. En outre, face à la demande croissante de transport porte-à-porte, le développement de services logistiques porte-à-porte, avec la participation de fournisseurs locaux, constituait une amélioration qui pouvait être apportée, dans les pays en développement et en particulier dans les pays sans littoral, aux actuels processus complexes de transport et d'expédition de marchandises.

10. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) étaient des outils importants pour l'accroissement de la productivité et de l'efficacité. Les TIC et le commerce électronique offraient certes de nouvelles possibilités, en particulier aux PME, mais les pays en développement et les pays développés en profitaient de façon inégale. La représentante a souligné le potentiel des TIC, et en particulier d'Internet, s'agissant d'aider les pays en développement et leurs PME à améliorer leur compétitivité et leur productivité grâce aux nouveaux modes d'organisation induits par ces technologies. Les TIC occupaient ainsi une place de premier plan dans le programme de développement de nombreux pays en développement en tant qu'éléments essentiels pour un renforcement de la participation de ces pays aux marchés mondiaux. Toutefois, pour que les pays en développement et leurs entreprises tirent pleinement parti des TIC et du commerce électronique et s'intègrent dans les chaînes régionales et mondiales d'approvisionnement, il fallait s'attaquer aux niveaux international, régional et national à des aspects tels que le manque d'infrastructures, l'accès, la sensibilisation, le renforcement des capacités et les mécanismes réglementaires et administratifs, car la position financière extérieure de certains pays en développement les empêchait parfois d'investir dans le secteur des TIC. La représentante a souligné le rôle actif que continuait de jouer le secrétariat de la CNUCED dans le domaine des TIC et du commerce électronique, et elle a loué le travail d'analyse présenté dans la publication intitulée *E-Commerce and Development Report 2002* (Rapport sur le commerce électronique et le développement 2002). Elle a encouragé le secrétariat à poursuivre ses travaux sur le commerce électronique et le développement en vue d'aider les pays en développement et les pays en transition à définir des stratégies directives et commerciales. Le Groupe des 77 et la Chine insistaient sur le rôle capital de la société de l'information dans le développement économique et souhaitaient qu'un point de l'ordre du jour du prochain Sommet mondial sur la société de l'information lui soit consacré.

11. Le représentant du **Maroc**, parlant au nom du **Groupe africain**, a dit que les PME jouaient un rôle important dans les pays en développement, en particulier en Afrique, et qu'elles étaient la principale source de revenus et d'emplois. Un environnement macroéconomique équilibré était essentiel pour que les PME africaines connaissent une croissance durable; toutefois, le manque de ressources financières et un faible niveau de technologie les empêchaient de jouer dans les stratégies nationales de développement le rôle que les gouvernements attendaient d'elles. Il fallait aussi améliorer les ressources humaines pour qu'il y ait croissance des PME. Le Groupe africain se félicitait de l'extension du programme EMPRETEC à l'Éthiopie, au Maroc et à l'Ouganda, il souhaitait que d'autres pays africains en profitent également, et il remerciait le Gouvernement italien de son aide.

12. Beaucoup de pays du Groupe africain étaient confrontés à des problèmes de transport; en témoignaient les dépenses de fret des pays africains pour 2000, qui avaient totalisé 14,4 milliards de dollars des États-Unis, et avaient été une fois et demie plus élevées en proportion du coût des importations que les dépenses estimées pour d'autres pays en développement. Dans certains PMA sans littoral, les coûts de transport représentaient jusqu'à 60 % de la valeur des exportations, ce qui créait un obstacle considérable au commerce. Dans beaucoup de pays africains, les longs délais de transit étaient imputables à des infrastructures inadéquates, à une pénurie de personnel qualifié, à des procédures lourdes et complexes et à un manque de coordination entre les différents modes de transport. Toutefois, l'utilisation des TIC avait permis d'améliorer les choses dans certaines entreprises ferroviaires, administrations portuaires et administrations douanières, et des améliorations analogues s'imposaient maintenant dans le secteur des transports routiers. La réforme et la simplification des procédures nationales, la coopération régionale dans les couloirs de transport et le transport multimodal pouvaient sensiblement améliorer la situation des transports pour les pays sans littoral. Il fallait espérer que la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et institutions internationales de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit (Alma-Ata, août 2003) servirait de catalyseur pour la recherche de solutions aux problèmes de transport en transit. Avec le soutien constant de la communauté internationale, les pays africains continueraient d'accorder la priorité au renforcement de leurs capacités de transport et à l'amélioration de leur réglementation, de leurs institutions et de leurs infrastructures opérationnelles. Le Groupe africain appuyait sans réserve les conclusions de la Réunion d'experts sur l'efficacité des transports et la facilitation du commerce.

13. Comme indiqué dans le rapport intitulé *E-Commerce and Development Report 2002*, le volume du commerce électronique restait négligeable en Afrique, bien qu'il existait dans les pays africains un réel potentiel d'expansion. Des possibilités s'ouvraient progressivement, et l'Afrique apparaissait dotée d'avantages comparatifs dans le cadre de la «nouvelle économie», dans des secteurs tels que les téléservices en ligne et hors ligne et le tourisme. Le représentant a toutefois souligné les difficultés à surmonter concernant les télécommunications, l'accès, les compétences, la législation et la réglementation, et il a invité le secrétariat à poursuivre ses efforts pour aider les pays en développement et les PMA en Afrique, ainsi que leurs PME, à concevoir et exécuter des stratégies électroniques adéquates. Il a félicité le secrétariat de ses études sur le commerce électronique et ses incidences sociales, économiques et juridiques, ainsi que des conférences régionales de haut niveau sur les stratégies électroniques pour le développement, en se réjouissant de la conférence prévue en Tunisie en mai 2003. Il s'est déclaré

vivement favorable à la proposition du secrétariat d'inscrire le commerce électronique à l'ordre du jour du prochain Sommet mondial sur la société de l'information, et il a instamment demandé au secrétariat d'intégrer dans son programme de travail la mise au point d'indicateurs et de données fiables pour guider les pays en développement dans l'élaboration de stratégies électroniques et permettre de mesurer l'impact du commerce électronique et des TIC sur leur économie.

14. La représentante de la **Grèce**, s'exprimant au nom de l'**Union européenne** et des **États d'Europe centrale et orientale associés à l'UE**, ainsi que de **Chypre**, de **Malte** et de la **Turquie**, a dit que les travaux de la Commission devraient souligner l'importance des politiques de promotion de la compétitivité des PME. Ces politiques visaient à créer un environnement économique favorable et à remédier à certaines des défaillances du marché les plus courantes auxquelles étaient confrontées les PME dans les pays de l'UE, qu'ils soient développés ou en développement. La stabilité macroéconomique était une condition nécessaire à la réduction des incertitudes, mais ne suffisait pas à créer un environnement économique propice à l'entrepreneuriat, à l'investissement, à l'innovation, qui étaient les moteurs de la compétitivité non seulement présente mais aussi future. Des réformes structurelles s'imposaient pour donner davantage d'espace à l'entreprise privée, pour accroître la concurrence, pour faciliter la création d'entreprises et leur développement, pour simplifier la réglementation et en réduire les coûts d'application, pour garantir la disponibilité de ressources humaines qualifiées et pour faciliter la diffusion des nouvelles technologies.

15. Les PME se heurtaient à des obstacles particuliers en matière d'accès à l'information, aux ressources financières, à des ressources humaines qualifiées et aux nouvelles technologies, tout en étant davantage pénalisées que les autres entreprises par les contraintes réglementaires et administratives. Il importait au plus haut point de résoudre ces problèmes puisque dans la plupart des pays, les PME étaient majoritaires et fournissaient l'essentiel des produits, des services et des emplois. L'existence de PME florissantes et dynamiques était un facteur essentiel de croissance et de prospérité et constituait la meilleure assurance contre les chocs externes imprévisibles.

16. La représentante a rappelé l'importance de la facilitation du commerce en tant que moyen d'accroître la participation des pays en développement au commerce international, et les raisons de l'incorporation de cette question dans le Programme de Doha pour le développement. Même si toutes les observations formulées dans la note du secrétariat intitulée «Efficacité des transports et facilitation du commerce pour une plus large participation des pays en développement au commerce international» (TB/B/COM.3/53) étaient pertinentes, la simplification de la documentation, des formalités commerciales et des procédures douanières ainsi que l'harmonisation des règles et des recommandations étaient les questions cruciales à débattre et à résoudre. En matière d'assistance technique, le programme SYDONIA était exemplaire pour ce qui était d'une gestion intégrée des opérations douanières.

17. Afin que la facilitation du commerce devienne une réalité, une volonté politique et des règles contraignantes conférant prévisibilité et stabilité étaient nécessaires. La facilitation du commerce était un élément important du développement et un système fondé sur des règles contribuerait à attirer des fonds publics et privés pour réformer l'administration publique et renforcer les capacités commerciales. L'UE était disposée à faire en sorte que les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités en matière commerciale soient incorporées dans un programme de facilitation du commerce à l'OMC.

18. L'exploitation et l'adaptation de logiciels contribuant beaucoup à stimuler les acteurs économiques – particuliers, compagnies, société civile et groupes communautaires – dans les pays en développement, l'utilisation de logiciels libres était activement encouragée dans de nombreux pays en tant que stratégie de développement. Le Brésil et le Viet Nam en étaient deux exemples.

19. La représentante de l'**Inde**, parlant au nom du **Groupe asiatique**, a dit que certains pays asiatiques, qui avaient pourtant été à l'avant-garde des politiques de promotion de la compétitivité, en particulier pour le développement de la technologie et les IED, étaient de plus en plus préoccupés par la réduction de leur marge de manœuvre nationale. Les responsables qui participaient aux négociations internationales sur le commerce et l'investissement n'étaient pas les mêmes que les responsables de l'administration centrale qui s'efforçaient de promouvoir le développement d'entreprises locales compétitives. La réunion-débat consacrée au point 3 de l'ordre du jour devrait aider à identifier les mesures de promotion de la compétitivité qui devaient être maintenues et rappelées lors de futures négociations.

20. Le rôle de la Malaisie dans la promotion de relations interentreprises était un excellent exemple de la manière dont l'accès aux marchés et à la technologie était assuré en Asie, et c'était l'une des raisons pour lesquelles les pays de la région «avançaient». Le Groupe asiatique attendait avec intérêt le film présentant des exemples de réussite que le secrétariat avait réalisé en collaboration avec les Gouvernements malaisien et brésilien. Il se félicitait que l'on débattre des politiques de compétitivité et jugeait nécessaire de traduire les résultats des discussions dans des programmes concrets d'assistance technique. Les relations interentreprises étaient un exemple, mais on ne manquerait pas d'en trouver d'autres au cours des trois prochains jours.

21. La représentante a appelé l'attention sur la situation actuelle des transports internationaux dans la région. Même si l'Asie comptait des exploitants de premier plan, de nombreux prestataires de services commençaient à peine à moderniser leurs installations, équipements et systèmes de gestion afin de rationaliser leurs activités. Une meilleure intégration régionale pourrait être obtenue et soutenue par un renforcement des services logistiques des prestataires nationaux afin d'accroître les débouchés commerciaux et l'efficacité des transports. À cette fin, l'accent devait être mis sur les efforts d'harmonisation des procédures de transit et des procédures douanières de façon à accroître les échanges et l'investissement. Des pays de la région avaient pris, de leur propre chef, des mesures pour simplifier et moderniser les procédures de dédouanement. Il était néanmoins difficile d'harmoniser les procédures dans l'ensemble de la région en raison de différents facteurs notamment de la diversité des impératifs géographiques et infrastructurels, des niveaux de développement et des contraintes en matière de ressources. Le Groupe asiatique notait avec intérêt les résultats de la Réunion d'experts sur l'efficacité des transports et la facilitation du commerce et soulignait la nécessité de surveiller les incidences sur le commerce et les transports dans la région des mesures de sécurité prises récemment. La CNUCED pouvait jouer un rôle important dans ce domaine et évaluer les implications pour les pays en développement des mesures sur la facilitation du commerce examinées à l'OMC.

22. La représentante a souligné l'importance et l'impact mondial du Rapport 2002 de la CNUCED sur le commerce électronique et le développement. Les TIC et le commerce électronique jouaient un rôle de plus en plus essentiel dans l'économie de la région. Le secteur indien des logiciels, qui enregistrait une croissance rapide et apportait une contribution notable à l'économie nationale, constituait un bon exemple pour l'Asie. Afin d'atténuer la fracture

numérique régionale et mondiale, particulièrement entre les pays développés et les pays les moins avancés, les gouvernements devraient jouer un rôle important dans la création d'un environnement propice à l'essor des TIC et du commerce électronique ainsi que dans l'élaboration de stratégies et de politiques favorables à leur développement au niveau national. À la Réunion d'experts sur les stratégies de commerce électronique pour le développement: Éléments de base d'un environnement propice au commerce électronique (Genève, juin 2002) et à la Conférence régionale Asie-Pacifique CNUCED-CESAP/ONU sur les stratégies de commerce électronique pour le développement (Bangkok, novembre 2002), les gouvernements des pays asiatiques s'étaient engagés à promouvoir le développement des TIC et du commerce électronique ainsi qu'à élaborer des stratégies en la matière incorporant tous les facteurs pertinents.

23. Outre les actuels travaux sur le commerce électronique, le Groupe asiatique attendait de la CNUCED qu'elle apporte une assistance à l'élaboration de politiques et de stratégies en matière de TIC et de commerce électronique ainsi qu'à l'évaluation du développement du commerce électronique. La CNUCED devrait élargir le champ de ses travaux relatifs aux statistiques et indicateurs du commerce électronique et des activités d'assistance technique aux pays en développement concernant l'élaboration de stratégies en matière de TIC et de commerce électronique.

24. La représentante du **Venezuela**, s'exprimant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a dit que l'expérience de nombreux pays de la région avait montré que les politiques macroéconomiques n'avaient pas suffi à accroître leur participation au commerce mondial. Sans une amélioration des capacités productives des entreprises, en particulier des PME, les pays n'étaient pas en mesure de tirer parti des débouchés existants. Le thème de la Réunion d'experts sur l'amélioration de la compétitivité des PME: Financement de la technologie pour le renforcement des capacités productives (Genève, octobre 2002) était très pertinent pour la région, où plusieurs pays étaient en crise économique.

25. Un des principaux obstacles auxquels les entreprises de la région étaient confrontées résidait dans la difficulté d'accéder à de nouvelles technologies et sources de financement. En raison de l'incertitude et de coûts élevés, les apports financiers au secteur privé restaient très modestes. L'amélioration des capacités productives et de la compétitivité de ces pays devait être un objectif prioritaire de la onzième session de la Conférence. Les débats de la Commission seraient une excellente occasion de commencer les préparatifs.

26. Pendant la dernière décennie, des réformes importantes des services de transport et des infrastructures avaient été menées dans la région. Elles avaient porté sur la rationalisation de la gestion, la déréglementation - destinée à accroître la concurrence - et l'harmonisation régionale des législations et des procédures, en particulier dans la perspective d'une privatisation et du transport multimodal. Même si elles avaient été longues et complexes, ces réformes avaient amélioré la compétitivité du secteur du commerce extérieur. Les gouvernements étaient de plus en plus nombreux à faire appel au secteur privé pour gérer les infrastructures de transport et pour investir dans l'amélioration de la compétitivité. À l'avenir, la concurrence serait avivée sous l'effet des services porte-à-porte assurés par les entreprises mondiales de transport et de logistique. Les pays devraient être préparés à cette évolution dans l'optique de négociations à l'OMC et mettre en place le cadre nécessaire à un transfert bénéfique au secteur privé. Le Groupe latino-américain et caraïbe soutenait les mesures de sécurité qui avaient contribué

à rationaliser les transports internationaux, mais était préoccupé par les initiatives récentes qui avaient des incidences sur le trafic de conteneurs. Étant donné que ces mesures pouvaient modifier le flux normal des échanges, la CNUCED devrait continuer d'analyser leur impact sur les pays en développement.

27. La représentante a souligné que les TIC offraient des possibilités d'accroître les échanges et les capacités productives des entreprises, en particulier des PME, en leur permettant non seulement d'accéder à de nouveaux marchés, mais aussi d'accroître plus efficacement leur productivité. La forte augmentation du nombre d'utilisateurs d'Internet dans les pays en développement, telle que rapportée dans le document *E-Commerce and Development Report 2002*, ne s'était pas accompagnée d'une augmentation proportionnelle du commerce électronique dans la région, en pourcentage du total mondial. Le Groupe latino-américain et caraïbe encourageait le secrétariat à poursuivre et à renforcer ses travaux sur les relations entre les TIC et le développement durable. La CNUCED devrait continuer d'apporter aux pays en développement une assistance à l'élaboration de politiques dans le domaine du commerce électronique. Le Groupe latino-américain et caraïbe se félicitait des résultats de la Réunion d'experts sur les stratégies de commerce électronique pour le développement, qui aideraient les pays en développement à élaborer des politiques dans des domaines prioritaires tels que le renforcement des capacités, la législation et la réglementation, et les réformes sectorielles. La Commission a été priée de soumettre des contributions de fond au Sommet mondial sur la société de l'information et, ce faisant, d'accorder l'attention voulue aux effets des TIC sur l'économie des pays en développement.

28. La CNUCED devrait aider les pays en développement à formuler et à appliquer des politiques visant à créer des capacités, à adapter la réglementation et à conduire des réformes sociales dans tous les domaines. Le Groupe latino-américain et caraïbe soutenait le programme EMPRETEC et en demandait l'extension à tous les pays de la région qui n'en bénéficiaient pas encore; ce programme devait être renforcé afin de pouvoir élargir le champ de ses activités d'assistance technique.

29. Le représentant du **Bénin**, parlant au nom des **pays les moins avancés** (PMA), a dit que les entreprises jouaient un rôle de plus en plus important non seulement dans les pays développés, mais aussi dans les pays en développement et en particulier dans les PMA. La mondialisation obligeait les entreprises à s'adapter au nouvel environnement économique international, concernant aussi bien les moyens employés que la qualité des produits et des services fournis. Dans ce nouveau contexte, l'amélioration de la compétitivité des entreprises passait par l'adoption des mesures suivantes: instauration d'un cadre juridique et réglementaire souple et incitatif; renforcement des capacités humaines et institutionnelles; et offre de produits réellement compétitifs en prix et qualité. L'accès au financement et aux techniques de gestion des risques était un autre facteur important qui devait être examiné dans la mesure où il donnait aux entreprises une plus grande marge de manœuvre, leur permettant d'augmenter leurs capacités productives et d'élargir leur gamme de produits, tout en améliorant la confiance dans les activités et initiatives entrepreneuriales.

30. Les installations et les services de transport constituaient un motif important de préoccupation dans l'optique du développement. De nombreux pays devaient surmonter des obstacles considérables pour atteindre les marchés internationaux en raison de la précarité de leurs routes et de leurs chemins de fer, de l'insuffisance des moyens de transport et de la

lourdeur des procédures administratives. Le développement du transport multimodal, avec la participation de prestataires locaux, pourrait être un moyen de surmonter ces contraintes, et donc de faciliter le commerce et de promouvoir le développement, tout en tenant dûment compte de la situation particulière des pays côtiers, des pays insulaires et des pays sans littoral.

31. Tout en reconnaissant les possibilités offertes par les TIC et le commerce électronique, le représentant a mis l'accent sur la fracture numérique existant entre les PMA et le reste du monde. Le Groupe des PMA demandait instamment qu'un plan d'action soit élaboré pour développer les infrastructures et renforcer les capacités, afin d'accroître le nombre de pays profitant des effets bénéfiques des technologies de l'information. Le secrétariat devait poursuivre et renforcer ses travaux sur le commerce électronique et ses incidences juridiques, sociales et économiques, afin d'accroître la participation des PMA au commerce international, et des ressources optimales devaient être allouées à cette fin.

### **Chapitre III**

## **AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DES PME PAR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS PRODUCTIVES**

(Point 3 de l'ordre du jour)

32. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie de la documentation suivante:

«Rapport de la Réunion d'experts sur l'amélioration de la compétitivité des PME:  
Financement de la technologie pour le renforcement des capacités productives»  
(TD/B/COM.3/50-TD/B/COM.3/EM.16/3)

«Amélioration de la compétitivité des PME par le renforcement des capacités productives  
- Rapport du secrétariat de la CNUCED» (TD/B/COM.3/51 et Add.1).

### **Résumé établi par le Président**

33. Le représentant du secrétariat a dit que les délibérations sur ce point de l'ordre du jour seraient axées sur les politiques de compétitivité, plus spécifiquement sur les mesures que les pays avaient prises ou pourraient prendre pour renforcer les capacités productives. Il y avait souvent un déséquilibre entre les politiques macroéconomiques et les politiques microéconomiques, et pour que les politiques macroéconomiques contribuent bel et bien au développement, il ne fallait pas oublier les améliorations nécessaires au niveau microéconomique. Le point 3 donnait à la Commission l'occasion d'examiner les améliorations microéconomiques qui devaient accompagner les politiques macroéconomiques. Si les entreprises restaient non compétitives trop longtemps, elles disparaissaient; mais si les nations n'étaient pas compétitives, elles ne disparaissaient pas pour autant; elles végétaient dans une situation de baisse des revenus, de troubles sociaux et d'instabilité politique. Il fallait bien avoir présent à l'esprit que la compétitivité était le résultat d'une action délibérée, qu'elle n'était pas due à la chance ou à la main invisible.

34. La discussion a été lancée par des intervenants qui se sont concentrés sur les aspects conceptuels et les principes de politique publique de la promotion de la compétitivité nationale. Il a été souligné que des politiques macroéconomiques équilibrées devraient être considérées comme un élément fondamental de toute stratégie de compétitivité. Si 10 ans auparavant, la stabilité macroéconomique et des conditions de croissance relative pouvaient être considérées comme acquises dans la plupart des pays en développement d'Amérique latine et d'Asie, ce n'était désormais plus le cas, après les crises financières du Brésil, de l'Asie du Sud-Est, de l'Argentine et de l'Équateur.

35. Une distinction a été faite entre la «voie haute» et la «voie basse» pour assurer la compétitivité. La seconde reposait principalement sur les taux de change réels et les coûts unitaires de main-d'œuvre. C'était une stratégie très attrayante à court terme pour la plupart des pays en développement, mais elle s'était révélée inappropriée à long terme.

36. Dans les pays en développement, les interventions publiques devaient servir à corriger de nombreuses défaillances du marché, mais le manque de coordination était également très

important. On observait une demande croissante concernant la conception de politiques et d'institutions capables de remédier à des défaillances en matière de coordination qui avaient jusque là été ignorées. Les interventions étaient souvent brouillonnes et mal coordonnées, exécutées au coup par coup. Un renforcement des capacités institutionnelles était ainsi nécessaire pour coordonner et préserver la dynamique nécessaire à l'exécution des politiques de compétitivité.

37. Une distinction a été faite entre politiques sectorielles et politiques horizontales. Dans les pays en développement, les traditionnelles politiques sectorielles restaient importantes, en particulier au niveau commercial, mais elles pouvaient souvent se transformer en pratiques protectionnistes défensives au nom de la compétitivité. Le passage à des politiques horizontales (politiques s'appuyant sur un instrument unique et visant à profiter à de nombreux bénéficiaires) était donc souhaitable, même si la portée un peu trop généraliste de ces politiques en limitait souvent l'impact et l'efficacité.

38. Il a été suggéré, pour surmonter ce défaut des politiques horizontales, de faire appel à des instruments complémentaires ciblés visant à promouvoir une coopération interentreprises par le biais de groupements de PME, de réseaux et de relations interindustrielles. Les entreprises n'innovaient pas seules, et une «action collective» était nécessaire pour renforcer la compétitivité de l'environnement commercial local. Parmi les acteurs essentiels de ce processus figuraient non seulement les PME, mais aussi les grandes entreprises, nationales et étrangères.

39. Les politiques de promotion de la coopération interentreprises - par exemple les alliances stratégiques - pouvaient entrer en conflit avec les politiques de concurrence. D'un autre côté, trop de concurrence devenait souvent un obstacle à l'investissement, à l'innovation et à un développement économique endogène. Il fallait trouver un juste compromis entre concurrence et compétitivité, et non pas ignorer ou négliger la question, comme c'était trop souvent le cas.

40. Le tableau de bord du développement industriel mis au point par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) afin d'évaluer la compétitivité des exportations a été présenté à la Commission. Cinquante-sept pays en développement avaient été étudiés et classés en fonction de leurs résultats, selon leur tendance à la hausse ou à la baisse. Il a été expliqué que, dans les nouvelles conditions de concurrence, le seul moyen de parvenir à un développement industriel durable était d'asseoir la compétitivité sur l'innovation et à l'apprentissage. Il fallait améliorer sans cesse les produits et les procédés dans les industries existantes, et accéder à des activités et des secteurs industriels technologiquement plus complexes à chaque fois que la possibilité se présentait.

41. La «voie haute» vers la compétitivité n'était ni facile ni automatique. Elle nécessitait des capacités entrepreneuriales, technologiques et gestionnaires qui ne pouvaient être acquises que par un long et complexe processus d'apprentissage, réalisé par les entreprises et les industries et délibérément soutenu par les institutions et les politiques. Les faits montraient que, depuis le début des années 90, la mondialisation du commerce international était de plus en plus modelée par les flux commerciaux des industries de haute technologie (électronique, produits pharmaceutiques, biotechnologie, industrie aérospatiale).

42. Seulement 16 des 57 pays en développement étudiés par l'ONUDI étaient en situation de rattrapage, comme le montrait la croissance de leurs exportations de moyenne et haute

technologie par rapport à leurs exportations totales d'articles manufacturés. Ces pays étaient concentrés en Asie de l'Est, région la plus performante pour la promotion d'instruments exogènes et endogènes de renforcement des capacités technologiques (IED, redevances, développement des compétences et des infrastructures, effort technologique local). L'Afrique subsaharienne restait la région la plus faible et souffrait même d'une grave désindustrialisation.

43. Dans les pays d'industrialisation plus récente, les entreprises rattrapaient le retard et amélioraient leurs capacités grâce à une stratégie dynamique d'innovation et d'apprentissage, qui se présentait comme un cycle continu composé d'un enchaînement de mesures comme suit: *établissement* de liens avec des partenaires et des sources de technologie; *mobilisation* de la technologie et des connaissances étrangères; et *apprentissage* nécessaire à l'adaptation, à l'exploitation et à l'amélioration de la technologie acquise afin d'aller constamment vers des activités et des secteurs industriels technologiquement plus complexes.

44. Dans les interventions qui ont suivi, il a été noté que les politiques en matière de compétitivité et les règles de l'OMC risquaient de s'opposer. Les Accords de l'OMC fixaient des limites aux stratégies nationales de développement pour le transfert de technologie, les regroupements et les réseaux. Malheureusement le Programme de Doha ne disait quasiment rien des stratégies nationales de développement qui devaient être autorisées pour que les pays puissent renforcer leurs capacités productives et leur compétitivité internationale.

45. Il a été suggéré que la CNUCED:

- Identifie les politiques horizontales ou actives qui renforçaient la capacité des pays en développement de surmonter les contraintes pesant sur l'offre tout en répondant à leurs objectifs sociaux et environnementaux;
- Encourage l'établissement de réseaux entre les principaux acteurs (gouvernement, institutions locales d'appui, organisations non gouvernementales, entreprises);
- Aide les pays en développement à améliorer leur capacité institutionnelle de coordonner leurs interventions aux niveaux macroéconomique et microéconomique.

## Chapitre IV

### EFFICACITÉ DES TRANSPORTS ET FACILITATION DU COMMERCE POUR UNE PLUS LARGE PARTICIPATION DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT AU COMMERCE INTERNATIONAL

(Point 4 de l'ordre du jour)

46. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie de la documentation suivante:

«Rapport de la Réunion d'experts sur l'efficacité des transports et la facilitation du commerce pour une plus grande participation des pays en développement au commerce international: difficultés et possibilités d'application des mesures actuelles de facilitation du commerce pour les pays en développement» (TD/B/COM.3/52-TD/B/COM.3/EM.17/3)

«Efficacité des transports et facilitation du commerce pour une plus large participation des pays en développement au commerce international» (TD/B/COM.3/53).

#### Résumé établi par le Président

47. Le représentant du secrétariat a présenté le point et a rappelé l'importance des transports et de la facilitation du commerce en tant qu'éléments d'une stratégie nationale de développement pour l'accroissement du commerce et la promotion des investissements étrangers. Il a évoqué la note thématique du secrétariat (TD/B/COM.3/53) et a mentionné les mesures nécessaires aux niveaux national et international pour améliorer la compétitivité. Si un certain nombre de pays avaient fait des progrès, beaucoup devaient encore appliquer des programmes de réforme du secteur des transports, des mesures de facilitation du commerce et des mesures de promotion des TIC pour renforcer le commerce et le développement. Le Président de la Réunion d'experts sur l'efficacité des transports et la facilitation du commerce pour une plus grande participation des pays en développement au commerce international: difficultés et possibilités d'application des mesures actuelles de facilitation du commerce pour les pays en développement (voir le document TD/B/COM.3/52-TD/B/COM.3/EM.17/3) a présenté les résultats des délibérations de la réunion de novembre 2002, à laquelle avaient participé une centaine de représentants. La discussion interactive a été lancée par le représentant d'une grande entreprise de transports maritimes et un spécialiste de l'application des programmes de transport et de facilitation du commerce. Les intervenants ont présenté des données empiriques qui illustraient l'importance des coûts de transport dans la commercialisation des exportations et indiquaient la nécessité de réaliser des investissements et d'améliorer la productivité dans ce secteur.

48. Au cours des débats qui ont suivi, les représentants ont souligné que l'efficacité des transports et la facilitation du commerce étaient d'une importance décisive pour le développement. La plupart des délégations ont estimé que des solutions globales étaient nécessaires, associant entités publiques et entités privées. Les programmes de transport et de facilitation de commerce influant sur la capacité d'un pays de créer un environnement transparent et prévisible pour le commerce international, l'évaluation et l'application des solutions devaient être adaptées à la géographie économique et aux infrastructures institutionnelles et technologiques de chaque pays. Il a également été souligné que les objectifs et les retombées positives de la facilitation du commerce allaient au-delà de ce que recouvraient

les trois articles du GATT actuellement examinés au Conseil du commerce des marchandises de l'OMC, en vue d'éventuelles futures négociations. L'amélioration des transports et la facilitation du commerce étaient des éléments essentiels de toute stratégie de développement et d'expansion des marchés d'exportation des pays en développement.

49. Une question extrêmement importante se rattachant au transport et à la facilitation du commerce concernait les mesures récemment adoptées en matière de sécurité, de santé et d'environnement. Si la coopération entre administrations douanières en matière d'échange d'informations pouvait aider à lutter contre le crime organisé et la contrebande, quelques délégations ont exprimé une certaine inquiétude concernant les incidences sur le commerce de leur pays de récentes mesures de sécurité. Même si les grandes compagnies maritimes avaient pu s'adapter aux nouvelles conditions de déclaration des marchandises conteneurisées expédiées vers les États-Unis, la possible marginalisation de certains pays et de certains ports ne laissait pas d'être préoccupante. D'après quelques délégations, les politiques et les propositions en matière de sécurité, ainsi que les normes techniques pour les importations agricoles, devraient reposer sur des accords multilatéraux.

50. L'amélioration des transports et la facilitation du commerce dans l'objectif d'une expansion des marchés d'exportation des pays en développement devaient s'appuyer sur toute une panoplie de solutions concernant aussi bien le matériel que les procédures. Dans de nombreux cas, la création d'infrastructures physiques était une nécessité impérieuse et passait par d'importants investissements des gouvernements eux-mêmes. Différentes sources de financement pouvaient être mobilisées: capitaux nationaux, emprunts, aide publique au développement, IED, et il existait de nombreux cas où des partenariats secteur public/secteur privé avaient en partie financé des projets d'infrastructures de transport. La création de couloirs de transport où des investissements intégrés permettraient de garantir la bonne circulation des biens et des marchandises stimulerait également les investissements nécessaires dans les infrastructures de transport.

51. Dans d'autres cas, des solutions telles qu'une amélioration de la gestion, l'utilisation des TIC, la simplification des procédures et l'octroi de concessions d'exploitation avaient également donné de bons résultats. Par exemple, à Cuba, la simplification des procédures d'entrée et de sortie des navires, conformément aux conventions pertinentes de l'Organisation maritime internationale, avait réduit de 87 % les temps moyens de rotation des navires, d'où un accroissement de la capacité portuaire. Les travaux réalisés au Maroc en matière de réforme douanière et d'application des TIC ont été cités comme exemple positif de l'application de mesures permettant de réduire les coûts de transaction. Les délégations ont également insisté sur l'importante contribution des programmes de coopération technique de la CNUCED (SYDONIA et SIAM) à la réforme des opérations douanières et au renforcement des entreprises de transport. La création de groupements et de réseaux pour la circulation de l'information le long de la chaîne de transport était un autre moyen efficace de faciliter le commerce. Enfin, les accords régionaux ont été considérés comme particulièrement importants pour les pays sans littoral et les pays de transit pour faciliter le commerce, accroître l'activité économique et réduire les coûts de transport.

52. De nombreux représentants ont dit que l'assistance de la CNUCED serait cruciale pour la définition et l'élaboration de politiques visant à améliorer les transports et à faciliter le commerce, ainsi que pour la fourniture de compétences techniques et la formation de personnel.

Une collaboration à long terme avec la CNUCED pouvait aider les pays en développement à se doter de capacités viables de planification et d'exécution d'initiatives, nationales et régionales, concernant les transports et la facilitation du commerce. L'assistance technique était certes importante, mais de nombreux pays en développement avaient également besoin qu'on les aide à bien comprendre les questions clefs et à arrêter des politiques appropriées.

53. Quelques représentants se sont inquiétés des travaux réalisés en matière de facilitation du commerce à l'OMC. Des projets à long terme et onéreux ont été jugés irréalistes pour beaucoup de pays en développement. La faiblesse des infrastructures et le manque de moyens financiers et techniques empêcheraient ces pays de satisfaire aux conditions fixées par des règles obligatoires. Une approche progressive conviendrait davantage avec, dans un premier temps, des règles et des principes «d'effort maximal» pour que les pays en développement puissent réaliser les réformes nécessaires. Pour d'autres délégations, des règles obligatoires seraient le seul moyen d'assurer l'application des mesures de facilitation du commerce, et elles reconnaissaient la nécessité de fournir une assistance à cet égard aux pays en développement. Beaucoup de représentants ont déclaré souhaiter que la CNUCED aide les pays en développement à se regrouper autour de positions communes dans les négociations sur la facilitation du commerce et les services de transport à l'OMC.

## Chapitre V

### STRATÉGIES DE COMMERCE ÉLECTRONIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT

(Point 5 de l'ordre du jour)

54. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie de la documentation suivante:

«Rapport de la Réunion d'experts sur les stratégies de commerce électronique pour le développement» (TD/B/COM.3/47 – TD/B/COM.3/EM.15/3)

«Document de base sur les faits nouveaux et les principales questions concernant le commerce électronique et les technologies de l'information et de la communication» (TD/B/COM.3/49).

#### Résumé établi par le Président

55. L'Administrateur chargé du Service du commerce électronique de la Division de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale a évoqué le document de base susmentionné (TD/B/COM.3/49) et le rapport de la Réunion d'experts sur les stratégies de commerce électronique pour le développement (TD/B/COM.3/47 – TD/B/COM.3/EM.15/3). Il a dressé un bref tableau des récentes tendances mondiales concernant l'utilisation d'Internet et le commerce électronique, notamment dans les pays en développement, et a indiqué les questions critiques que pourrait examiner la Commission. Il était important de rassembler des données fiables sur le commerce électronique dans les pays en développement, pour pouvoir formuler des politiques et des stratégies appropriées en matière de commerce électronique et de technologies de l'information et de la communication (TIC). Il a souligné l'importance des logiciels libres et leurs avantages potentiels pour les pays en développement, ainsi que l'importance des questions de sécurité et des questions juridiques, et de l'infrastructure et des services de financement électronique, qui étaient indispensables pour l'expansion du commerce électronique. Un des résultats de la septième session de la Commission pourrait être de déterminer les politiques fondamentales que les pays en développement pourraient adopter dans leurs stratégies électroniques, ainsi que les mesures nécessaires aux niveaux national et international pour renforcer la compétitivité de ces pays grâce aux TIC et au commerce électronique. La Commission pourrait également réfléchir aux idées déjà exprimées au cours de la séance plénière d'ouverture concernant la nécessité de renforcer les capacités, la coopération technique, la sensibilisation, la promotion des transactions commerciales électroniques, et les études statistiques et analytiques de l'impact des TIC et du commerce électronique sur le développement économique et la compétitivité. La Commission pourrait souligner la nécessité pour la CNUCED de contribuer à la préparation du Sommet mondial sur la société de l'information et en particulier de veiller à ce que les aspects économiques et les incidences des TIC soient dûment traités dans la Déclaration et le Plan d'action qui seraient adoptés à ce sommet.

56. Le Directeur chargé de la Division de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale a présenté les conclusions de la Réunion d'experts sur les stratégies de commerce électronique pour le développement. Il a souligné la nécessité pour les

pays en développement de réaliser des réformes d'orientation spécifiques et d'adopter des stratégies commerciales pour profiter pleinement des possibilités offertes par les TIC et le commerce électronique. Il a également insisté sur la nécessité impérieuse d'intégrer les TIC à la fois dans les stratégies nationales de développement et dans les programmes d'assistance technique des donateurs multilatéraux et bilatéraux.

### **Mesurer le commerce électronique**

57. La première partie de la discussion a été consacrée au thème de la mesure du commerce électronique. Pour la conception et l'application de stratégies de commerce électronique, il était essentiel de savoir quel était le volume effectif du commerce électronique dans un pays, ainsi que le rythme de croissance et de développement de ce commerce. Les indicateurs et les statistiques sur le commerce électronique aideraient les décideurs à mieux planifier leurs stratégies en leur permettant de déterminer les faiblesses et les domaines où des améliorations étaient nécessaires. Une information de base sur l'utilisation des TIC et du commerce électronique par les entreprises et les consommateurs était donc importante pour évaluer l'impact réel et potentiel de l'économie numérique et, partant, les incidences des stratégies électroniques nationales.

58. Les représentants ont reconnu que le manque de données sur l'utilisation des TIC et du commerce électronique par les entreprises et les ménages avait été un important obstacle à l'identification de domaines d'action prioritaires. Seuls quelques gouvernements, principalement dans les pays les plus avancés, avaient commencé de mettre au point des indicateurs et de rassembler des données sur le commerce électronique. On savait très peu de chose du volume et des caractéristiques de ce commerce dans les pays en développement.

59. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) avait été la première à mener des travaux au niveau international sur une définition et la mesure du commerce électronique. Le représentant de l'OCDE a dit qu'un certain nombre de pays, qui avaient commencé de rassembler des statistiques sur le commerce électronique, profitaient déjà des premiers résultats obtenus, puisqu'ils étaient en mesure de comparer des données réelles avec celles qui avaient été utilisées pour projeter des taux de croissance irréalistes. Un représentant a signalé qu'il était intéressant de noter que les enquêtes de l'OCDE sur le commerce électronique faisaient ressortir la part substantielle des transactions étrangères dans ce commerce.

60. Un représentant a dit que quelques pays en développement en Asie avaient commencé de prendre des initiatives concernant la mesure du commerce électronique. Par exemple, les pays membres de l'ANASE s'efforçaient d'harmoniser leurs approches et leurs méthodes de mesure. Les études sur le commerce électronique réalisées en Thaïlande montraient que la plupart des entreprises en étaient encore au simple stade de fournir une information sur Internet et n'étaient pas encore passées aux transactions en ligne ou à une activité commerciale totalement électronique.

61. Les représentants ont reconnu qu'il était important de disposer de statistiques et d'indicateurs fiables sur le commerce électronique. Alors que de nombreux pays, y compris des pays en développement, avaient commencé de se doter de stratégies électroniques nationales, il était essentiel d'inclure dans ces stratégies des programmes de mesure de l'utilisation des TIC et

du commerce électronique. La CNUCED pourrait jouer un rôle utile en permettant à des experts de pays développés et de pays en développement d'échanger des vues et des idées sur l'élaboration de programmes et la conception d'indicateurs pour la collecte de données sur le commerce électronique.

### **Logiciels libres**

62. La discussion a porté sur les caractéristiques des logiciels libres, les implications pour la politique publique de l'utilisation de ces logiciels, le rôle des organismes nationaux et internationaux en la matière, et l'exploitation des logiciels libres par les institutions et les entreprises. Il a été suggéré que les gouvernements envisagent de se doter d'une stratégie bien arrêtée sur cette question, car les incidences sur le développement économique et social étaient innombrables. Les questions de liberté d'accès et de sécurité des données publiques ont été abordées, ainsi que d'autres aspects concernant les investissements nécessaires aussi bien en programmes qu'en matériels informatiques pour réduire la fracture numérique. Une piraterie informatique généralisée avait quelque peu occulté cette question dans le passé, mais l'application plus vigoureuse des droits de propriété intellectuelle l'avait ramenée sur le devant de la scène. Les logiciels libres devraient être considérés comme un élément des stratégies électroniques en raison de leurs caractéristiques intrinsèques, à savoir supériorité technique, sécurité, ouverture et adaptabilité, en particulier pour le traitement de données publiques par les institutions publiques. Une stratégie possible pourrait reposer sur des objectifs de recherche-développement, de gouvernance électronique, et de développement économique et social, qui susciteraient à leur tour des questions concernant la préservation des possibilités de choix et le soutien devant être accordé par les autorités publiques, s'agissant en particulier du financement d'activités en rapport avec les logiciels libres.

63. Les objectifs de développement ont été examinés dans le contexte des mesures à prendre pour aider des individus, des organisations et des entreprises à passer du simple statut d'utilisateur, ou de bénéficiaire, de la technologie à celui de fournisseur local, voire régional ou mondial. Les débats ont montré que les logiciels libres étaient d'utilisation courante dans les grandes entreprises et administrations publiques européennes et qu'ils étaient d'autant plus utilisés qu'ils avaient été adoptés par les milieux et les spécialistes de la programmation et de la recherche-développement informatique. La question du coût de propriété a également été examinée, et d'aucuns ont estimé que cette question n'avait pas autant d'importance dans les pays en développement, où les coûts de main-d'œuvre étaient comparativement faibles. La plupart des coûts avaient trait à la formation rendue nécessaire par l'adoption de logiciels libres. Du point de vue des stratégies de développement économique, les logiciels libres pouvaient être un choix d'autant plus viable que leur influence sur le développement et le renforcement des ressources humaines locales était plus forte. Le manque de ressources humaines dans les étapes initiales pouvait faire gravement obstacle à l'adoption des logiciels libres. L'adoption de ces logiciels pouvait toutefois être traitée séparément des TIC et des stratégies de développement du commerce électronique. Les étudiants suivant des études d'informatique dans des institutions utilisant principalement des logiciels non libres avaient tendance à apprendre à «suivre le menu», sans acquérir la profonde compréhension technique et les véritables connaissances nécessaires pour contribuer à la formation d'une industrie viable du logiciel. L'utilisation des logiciels libres pouvait encourager les utilisateurs à se montrer créatifs. L'absence de droits d'auteur draconiens inhérente aux licences de logiciel libre pouvait stimuler le développement d'une capacité d'exportation de logiciels dans les pays en développement. Les

logiciels libres étaient particulièrement adaptés à un modèle industriel de production d'applications spécialement adaptées à des besoins spécifiques.

### **Questions d'ordre général**

64. Quelques représentants ont évoqué les contraintes auxquelles étaient soumises les PMA et d'autres pays en développement s'agissant d'élargir l'utilisation du commerce électronique et des TIC (dont une pénurie de ressources humaines et financières et un accès insuffisant aux infrastructures de télécommunication), mais tous ont reconnu l'importance des TIC pour le développement. Un représentant a dit que les TIC et le commerce électronique offraient aux pays africains certains créneaux en matière de développement, tels que le tourisme, la commercialisation de produits agricoles, et les produits de la médecine traditionnelle.

La promotion du commerce électronique pouvait aider ces pays à renforcer leur compétitivité, à réduire leurs coûts de transport et à améliorer leur logistique.

65. Quelques représentants ont évoqué les efforts déployés dans leur pays pour promouvoir les TIC - par exemple, par le biais de programmes d'équipement des écoles en liaisons Internet, la conception de programmes de formation aux TIC et la fourniture d'un accès universel à ces mêmes technologies.

66. Un sentiment général de satisfaction a été exprimé à l'égard des travaux d'analyse, des rapports et des documents établis par la CNUCED sur le commerce électronique. Les représentants ont réaffirmé que la CNUCED devait aider les pays en développement à définir des politiques rationnelles pour le développement des TIC et du commerce électronique, s'agissant notamment de définir un environnement réglementaire propice à ce commerce. Il a été suggéré que la CNUCED intensifie son assistance technique en la matière en faisant porter ses efforts sur le renforcement des capacités afin de permettre aux pays en développement d'accroître leur compétitivité dans le contexte de l'après-Doha.

## Chapitre VI

### APPLICATION DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS CONCERTÉES DE LA COMMISSION, Y COMPRIS LE SUIVI DE LA CONFÉRENCE DE DOHA

(Point 6 de l'ordre du jour)

67. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie de la documentation suivante:

«Rapport intérimaire sur l'application des conclusions et recommandations concertées adoptées par la Commission à sa sixième session, y compris le suivi de la Conférence de Doha» (TD/B/COM.3/54).

#### Résumé établi par le Président

68. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie d'un rapport intérimaire établi par le secrétariat (document TD/B/COM.3/54). Ce dernier a complété les informations données dans son rapport par des exposés consacrés au commerce électronique et aux transports internationaux, à la parité entre les sexes, à la compétitivité des PME et aux incidences de la Conférence ministérielle de Doha sur les travaux de la Commission.

69. Les représentants ont été informés que la dernière livraison (2002) de l'*Étude sur les transports maritimes* avait déjà touché un large public (celle-ci avait été téléchargée 20 000 fois environ en six semaines). Cette publication contenait des informations sur les aspects économiques, commerciaux et juridiques du commerce électronique influant sur les transports internationaux. Dans le domaine de la formation, l'Institut international de management pour la logistique (IML) de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) avait aidé à revoir et à dispenser un cours sur le transport multimodal et la logistique qui traitait du commerce électronique et des transports à l'intention des PMA. En outre, des experts belges, indonésiens et espagnols spécialisés dans les activités portuaires avaient contribué à la mise au point d'un cours sur l'utilisation des TIC dans les collectivités portuaires.

70. Dans le cadre du suivi de la Conférence de Doha en matière de facilitation du commerce, la Commission a été informée des mesures prises concernant les propositions de projet, la formation de consensus et les activités de formation. L'Autriche financerait trois ateliers destinés aux PMA qui seraient organisés conjointement par la CNUCED et l'ONUDI à Addis-Abeba, à Dakar et à Vienne. À la demande de nombreuses délégations et du Comité de haut niveau sur les programmes de l'ONU, le secrétariat avait participé au renforcement de la coopération entre les départements de l'ONU et les organisations internationales en matière de facilitation du commerce. Deux réunions s'étaient tenues à Genève et un site commun ([www.un-tradefacilitation.net](http://www.un-tradefacilitation.net)) avait été mis au point pour l'échange d'informations. Les délégations se sont déclarées pleinement satisfaites de cette coopération.

71. La Commission a été informée que le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication avait achevé l'élaboration de ses lignes directrices sur la comptabilité des PME. Le Groupe de travail avait examiné le projet qui avait

été soumis et publierait le texte final une fois que son Président y aurait incorporé toutes les observations reçues.

72. La Commission a aussi été informée que la CNUCED avait aidé des pays à améliorer l'accès de leurs PME au financement en organisant des ateliers – visant à stimuler le dialogue entre le secteur public et le secteur privé afin de remédier aux dysfonctionnements du marché – et en fournissant des conseils consultatifs aux gouvernements. Lors de leur réunion annuelle en 2002, les administrateurs des programmes EMPRETEC avaient examiné les résultats de projets associant services financiers et services non financiers et avaient fait distribuer des modèles d'accord entre banques et prestataires de services aux entreprises. Le Ministère français des affaires étrangères, la Direction suisse du développement et de la coopération, l'organisme autrichien de coopération au service du développement et la CNUCED avaient lancé des études sur ce sujet au Bénin, au Cameroun, au Sénégal et au Maroc. La réunion d'experts de l'année précédente avait été organisée sur le thème du financement de la technologie.

73. Des produits et des mécanismes financiers novateurs avaient été lancés dans les programmes de coopération technique de la CNUCED. Les meilleurs exemples étaient EMPRETEC Ghana, qui avait mis au point une demi-douzaine de services visant à faciliter l'accès des PME au financement, et EMPRETEC Colombie, qui avait conclu un accord avec un organisme de garantie des crédits qui permettait aux banques d'accepter les plans d'entreprise certifiés par EMPRETEC comme garantie.

74. La CNUCED avait commencé à fournir une assistance aux gouvernements désireux de mettre en œuvre des programmes de promotion des relations interentreprises ou de renforcer les programmes existants. Par exemple, un programme pilote avait été lancé en Éthiopie et en Ouganda pour aider les femmes chefs d'entreprise à nouer des relations, une table ronde sur les relations interentreprises avait été organisée au Brésil lors du Forum sur les microentreprises qui s'était tenu sous l'égide de la Banque interaméricaine de développement, et un film présentant le programme de relations interentreprises mis en œuvre en Malaisie avait été réalisé. La CNUCED avait organisé des réunions-débats sur les relations interentreprises pendant la réunion annuelle de l'Association mondiale des PME, lors du Symposium sur le Pacte mondial de l'ONU et les entreprises suisses ainsi qu'au Sommet mondial pour le développement durable à Johannesburg. La CNUCED analysait aussi les programmes de promotion des relations interentreprises à l'intention du Comité d'organismes donateurs pour le développement de la petite et moyenne entreprise. En outre, la CNUCED et Unilever avaient signé un mémorandum d'accord aux termes duquel le personnel d'Unilever aiderait la CNUCED à mettre au point un service consultatif sur les relations interentreprises.

75. Plusieurs pays en développement se sont félicités de l'exposé informel présenté sur l'évolution récente des activités EMPRETEC et ont demandé que ce type de mise à jour soit inscrite dans le calendrier des travaux de la Commission lors de la prochaine session, au lieu de constituer une manifestation parallèle.

76. Concernant les recommandations de la Commission sur l'intégration des questions de parité entre les sexes, les représentants ont été informés que des responsables avaient été nommés dans chaque division. La CNUCED avait publié le document *LDCs: Building Capacities to Mainstream Gender in Development Strategies* (UNCTAD/LDC/Misc.74) et plusieurs publications nouvelles comprenaient un chapitre sur l'intégration des questions de

parité entre les sexes. (Par exemple, une étude de la libéralisation des échanges, de la parité entre les sexes et de la pauvreté rurale dans les PMA d'Afrique avait fait l'objet d'un encadré dans le *Rapport sur les pays les moins avancés 2002*, et une étude consacrée à la parité entre les sexes, au commerce électronique et au développement avait été incorporée dans le *Rapport sur le commerce électronique et le développement 2002*.) Conformément à la recommandation d'améliorer l'accès des femmes chefs d'entreprise au financement et au financement électronique, la Réunion d'experts de la CNUCED sur l'amélioration de la compétitivité des PME dans les pays en développement: contribution du financement, y compris du financement électronique, au développement des entreprises avait examiné les problèmes que rencontraient les femmes chefs d'entreprise pour obtenir des crédits. En outre, la CNUCED supervisait des programmes de formation et de parrainage de femmes chefs d'entreprise et compilait une base de données destinée à promouvoir les réseaux de femmes chefs d'entreprise et d'organisations professionnelles féminines. À cette fin, elle avait coopéré avec diverses organisations et avait privilégié les PMA. Enfin, le représentant du secrétariat a évoqué les activités entreprises dans le domaine des TIC et de la parité entre les sexes: l'étude consacrée à la parité entre les sexes, au commerce électronique et au développement susmentionnée avait été incorporée dans le *Rapport sur le commerce électronique et le développement 2002*; la CNUCED avait fourni des contributions à l'Union internationale des télécommunications pour l'adoption de recommandations sur l'intégration des questions de parité entre les sexes dans la politique relative aux TIC au Sommet mondial sur la société de l'information; et la question de la parité entre les sexes avait été inscrite à l'ordre du jour de la Réunion d'experts sur les stratégies de commerce électronique pour le développement (juillet 2002) et de la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique sur les stratégies de commerce électronique (novembre 2002).

77. Dans le cadre du suivi de la Conférence de Doha en matière de commerce électronique, la Réunion d'experts sur les stratégies de commerce électronique pour le développement a une nouvelle fois été évoquée. Les experts avaient examiné les stratégies de mise en valeur des ressources humaines et de formation au commerce électronique; les questions juridiques et réglementaires; les télécommunications, l'infrastructure et l'accès. L'accent avait été mis sur les liens et les interactions entre les stratégies de commerce électronique et d'autres éléments des stratégies nationales de développement. La Commission a aussi été informée que deux séminaires régionaux sur le commerce électronique avaient été organisés, l'un pour l'Amérique centrale et les Caraïbes à Curaçao (Antilles néerlandaises) en juin 2002, et l'autre à Bangkok (Thaïlande) en novembre 2002. Le secrétariat prévoyait d'organiser trois autres séminaires régionaux en 2003, respectivement en Afrique en juin, en Europe orientale en octobre et en Amérique latine en novembre. Il a aussi informé la Commission de la publication du *Rapport sur le commerce électronique et le développement 2002*. Les travaux préparatoires au rapport 2003 étaient en cours. Enfin, le secrétariat a informé la Commission de sa participation au Groupe d'études des Nations Unies sur les TIC et à la préparation du Sommet mondial sur la société de l'information, ainsi qu'à plusieurs manifestations régionales et nationales au cours desquelles il avait fourni des services consultatifs dans des domaines tels que les questions juridiques et réglementaires et le financement électronique. Il s'est félicité que le compte pour le développement ait financé un certain nombre d'activités.

78. Conformément à la recommandation de la Commission d'organiser régulièrement des manifestations de sensibilisation au financement électronique, la CNUCED avait tenu une réunion parallèle consacrée au financement électronique du développement lors de la Conférence

internationale des Nations Unies sur le financement du développement qui avait eu lieu à Monterrey (Mexique) en mars 2002. Dans les recommandations que la Conférence avaient adressées aux acteurs du financement pour le développement, le rôle du financement électronique, qui pouvait supplanter les intermédiaires financiers traditionnels, et ses incidences sur le processus de développement avaient été mis en avant.

79. Chacune des deux conférences régionales sur le commerce électronique et le développement tenues à Curaçao et à Bangkok avait consacré une séance entière au financement électronique, au cours de laquelle avaient été examinés les paiements électroniques et d'autres techniques de financement électronique dans la région et en particulier l'accès des PME au financement électronique. Le *Rapport sur le commerce électronique et le développement 2002* contenait un chapitre sur le financement électronique du développement - tendances mondiales, expériences nationales et PME - qui avait été le fruit des recherches menées en commun par le personnel de la CNUCED et par des experts.

80. Conformément à la recommandation de la Commission d'incorporer les aspects du financement et du commerce électroniques les plus intéressants pour les PME dans ses activités de coopération technique, la CNUCED soutenait le partenariat conclu entre la Fédération mondiale des pôles commerciaux et un organisme d'assurance-crédit et de notation en ligne, partenariat qui contribuait à renforcer la confiance dans les transactions électroniques entre PME.

## Chapitre VII

### DÉCISION DE LA COMMISSION ET DÉCLARATIONS DE CLÔTURE

#### Décision de la Commission

81. À sa séance plénière de clôture, le 27 février 2002, la Commission a adopté ses recommandations concertées (voir chap. I).

#### Déclarations de clôture

82. Le représentant de la **Thaïlande**, s'exprimant au nom du **Groupe des 77** et de la **Chine**, a dit que son groupe était satisfait des recommandations concertées de la Commission. Selon lui, il serait utile qu'à la prochaine session de la Commission, des exposés soient consacrés à d'autres programmes de coopération technique tels que le Système d'informations anticipées sur les marchandises (SIAM) et EMPRETEC.

83. Le représentant du **Venezuela**, s'exprimant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a dit que les activités de la CNUCED devraient tenir compte de la nécessité pour les pays en développement de préserver leur marge de manœuvre nationale.

84. Le représentant de la **Grèce**, s'exprimant au nom de l'**Union européenne**, a dit que son groupe était satisfait des résultats de la session.

85. La représentante de l'**Inde**, s'exprimant au nom du **Groupe asiatique**, a dit que son groupe espérait que les résultats des débats de la session se traduiraient en programmes d'assistance technique utiles. Les travaux de recherche et d'analyse des politiques de la CNUCED devraient continuer d'aider les pays en développement à préserver leur marge de manœuvre nationale en examinant plus avant la compatibilité entre des politiques nationales compétitives et les engagements multilatéraux. La CNUCED devrait se pencher sur la question du commerce et du transfert de technologie en procédant à des études de cas de pays en développement, suivre l'évolution des transports et de la facilitation du commerce en tenant compte de ses incidences sur les pays en développement et des différents niveaux de développement de ces pays.

86. Le représentant du **Bénin**, s'exprimant au nom des **pays les moins avancés (PMA)**, a dit que les décisions prises pendant la session devraient être appliquées en tenant compte de la situation des PMA.

87. Le représentant du **Zimbabwe**, s'exprimant au nom du **Groupe africain**, espérait que le secrétariat veillerait à l'application des conclusions concertées.

88. Le représentant du **Panama** a dit que l'aide de la CNUCED était très importante pour le développement des pays latino-américains. La mise en valeur de nouvelles ressources humaines ouvrirait des perspectives économiques à ces pays.

89. Le représentant de la **Suisse** a jugé positifs les résultats de la session. Certains exposés présentés par des personnes ayant participé à la réunion-débat avaient été relativement enrichissants alors que d'autres avaient parfois été trop techniques, ce qui pouvait néanmoins se comprendre étant donné la technicité du sujet abordé. Il s'est félicité que des résultats très tangibles aient été obtenus dans un délai raisonnable de trois jours et demi. Il a été particulièrement reconnaissant de l'ouverture d'esprit dont le secrétariat avait fait preuve dans ses relations avec les délégations.

## **Chapitre VIII**

### **QUESTIONS D'ORGANISATION**

#### **A. Ouverture de la session**

90. La Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes a tenu sa septième session au Palais des Nations, à Genève, du 24 au 27 février 2003. Au cours de sa session, elle a tenu deux séances plénières et sept séances informelles. La session a été ouverte le 24 février 2003 par M. Rubens Ricupero, Secrétaire général de la CNUCED.

#### **B. Élection du Bureau**

(Point 1 de l'ordre du jour)

91. À sa séance plénière, le 24 février 2003, la Commission a élu le Bureau suivant:

Président:	S.E. M. Nathan Irumba (Ouganda)
Vice-Présidents:	M. Habib Ould Hemeth (Mauritanie) M. Pavel Hrmo (Slovaquie) M. François Léger (France) M. Julio Vásquez Roque (Cuba) M. Eberhard von Schubert (Allemagne)
Rapporteur:	M. Truong Trieu Duong (Viet Nam).

#### **C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

(Point 2 de l'ordre du jour)

92. À la même séance, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote TD/B/COM.3/48; l'ordre du jour de la septième session se lisait donc comme suit:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Amélioration de la compétitivité des PME par le renforcement des capacités productives.
4. Efficacité des transports et facilitation du commerce pour une plus large participation des pays en développement au commerce international.
5. Stratégies de commerce électronique pour le développement.
6. Application des conclusions et recommandations concertées de la Commission, y compris le suivi de la Conférence de Doha.

7. Ordre du jour provisoire de la huitième session de la Commission.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport de la Commission.

#### **D. Ordre du jour provisoire de la huitième session de la Commission**

(Point 7 de l'ordre du jour)

93. À sa séance plénière de clôture, le 27 février 2003, la Commission a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa huitième session (voir l'annexe I) et les thèmes des réunions d'experts pour 2003 (voir l'annexe II).

#### **E. Adoption du rapport**

(Point 9 de l'ordre du jour)

94. À sa séance plénière de clôture, la Commission a adopté son projet de rapport (TD/B/COM.3/L.24), sous réserve des modifications qui pourraient être apportées aux résumés des déclarations, et a autorisé le Rapporteur à établir le rapport final en y incorporant le compte rendu des débats de la séance plénière de clôture.

## **Annexe I**

### **ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA HUITIÈME SESSION DE LA COMMISSION**

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Amélioration de la compétitivité des PME par le renforcement des capacités productives.
4. Efficacité des transports et facilitation du commerce pour une plus large participation des pays en développement au commerce international.
5. Stratégies de commerce électronique pour le développement.
6. Application des conclusions et recommandations concertées de la Commission.
7. Ordre du jour provisoire de la neuvième session de la Commission.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport de la Commission.

## **Annexe II**

### **THÈMES DES RÉUNIONS D'EXPERTS POUR 2003**

#### **Réunion d'experts sur la mesure du commerce électronique pour le développement de l'économie numérique**

1. Le nombre de pays qui élaborent des stratégies nationales en matière de TIC et de commerce électronique augmente rapidement à la faveur de la prise de conscience de la contribution que cette activité peut apporter à la croissance et au développement. Toutefois, l'absence de données disponibles sur le commerce électronique et l'utilisation des TIC en général constitue un obstacle important à la définition des domaines prioritaires d'intervention publique, à l'élaboration et à l'évaluation de stratégies de commerce électronique ainsi qu'à l'établissement de comparaisons économiques entre pays. Seuls quelques gouvernements, essentiellement parmi les pays les plus avancés, ont commencé à mettre au point des indicateurs et à réunir des données sur le commerce électronique, alors que l'on sait peu de choses sur le volume et les caractéristiques de ce commerce dans les pays en développement.
2. Cette réunion d'experts serait l'occasion de rassembler des représentants de pays développés et de pays en développement ainsi que d'organismes internationaux et régionaux qui mesurent le commerce électronique. Elle serait donc un cadre privilégié pour prendre en compte les vues des pays en développement dans les discussions et initiatives en cours sur les statistiques et indicateurs de l'économie numérique. Les experts pourraient examiner les travaux en cours au niveau international, analyser les données d'expérience nationales et régionales, et proposer les meilleures pratiques et des lignes directrices pour mesurer le commerce électronique dans les pays en développement. Ils pourraient aussi juger de la nécessité de poursuivre les travaux entrepris pour mettre au point une base de données internationale sur le commerce électronique et pour évaluer les besoins d'assistance technique des pays qui élaborent des programmes de compilation de statistiques sur ce type de transactions.

#### **Réunion d'experts sur le développement des services de transport multimodal et de logistique**

3. Les services de transport multimodal et de logistique sont essentiels au développement du commerce international car ils accroissent l'efficacité des transports, ce qui a pour effet de réduire les coûts de transaction et de faciliter le commerce. Toutefois, ces services ne sont pas largement disponibles dans les pays en développement car les prestataires locaux n'ont pas les moyens de pénétrer les marchés extérieurs et les cadres institutionnels et juridiques en vigueur ne se prêtent pas souvent à l'instauration de relations efficaces avec des opérateurs mondiaux. Les stratégies adoptées pour y remédier pourraient consister à adopter a) des politiques de soutien visant à renforcer les capacités commerciales, technologiques et administratives locales pour accroître la compétitivité, et b) des mesures visant à mettre en place des cadres institutionnels et juridiques appropriés conférant un degré plus élevé de certitude et autorisant la création de partenariats entre les prestataires nationaux, régionaux et internationaux de services logistiques. Les experts examineraient et étudieraient l'impact de l'évolution récente du transport multimodal et de la logistique sur les pays en développement et la manière dont ces services pourraient contribuer à accroître les échanges des pays en développement, en particulier des PMA, des pays sans littoral et des petits États insulaires.

**Réunion d'experts sur les politiques et programmes pour le développement et la maîtrise de la technologie, notamment le rôle de l'IED**

4. Après avoir entendu le débat sur la compétitivité et noté que 16 pays en développement appliquaient des politiques qui leur permettaient de progresser sur l'échelle des compétences technologiques, la Commission demande à la prochaine réunion d'experts qui sera organisée sur ce thème général d'examiner les questions suivantes: réformes d'orientation permettant de progresser sur l'échelle des compétences technologiques, y compris le transfert de technologie; développement et maîtrise de la technologie afin de respecter les normes de qualité et les critères de certification au niveau international; et mesures, y compris financières et budgétaires, visant à promouvoir une action concertée de l'ensemble des acteurs (gouvernements des pays d'origine et des pays hôtes, organismes d'appui, grandes et petites entreprises) pour la poursuite de stratégies de coopération et d'apprentissage de la technologie.

**Annexe III**  
**PARTICIPATION\***

1. Les États membres de la CNUCED ci-après étaient représentés à la session:

Allemagne	Malaisie
Angola	Malte
Argentine	Mauritanie
Barbade	Mexique
Bélarus	Maroc
Bénin	Pays-Bas
Brésil	Nicaragua
Burkina Faso	Oman
Cameroun	Ouganda
Canada	Panama
Chine	Paraguay
Colombie	Pérou
Cuba	Philippines
Égypte	Pologne
Équateur	Portugal
Espagne	République démocratique du Congo
États-Unis d'Amérique	République de Moldova
Éthiopie	Roumanie
Fédération de Russie	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Finlande	Sénégal
France	Serbie et Monténégro
Grèce	Slovaquie
Inde	Suisse
Indonésie	Thaïlande
Iran	Trinité-et-Tobaggo
Iraq	Tunisie
Italie	Turquie
Japon	Venezuela
Jordanie	Viet Nam
Kenya	Zimbabwe
Madagascar	

\* La liste des participants porte la cote TD/B/COM.3/INF.7.

2. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session:

Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique

Communauté européenne

Ligue des États arabes

Organisation internationale de la francophonie

Organisation de l'Unité africaine.

3. La Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo était représentée à la session.

4. L'institution spécialisée et l'organisation apparentée ci-après étaient représentées à la session:

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Organisation mondiale du commerce.

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session:

*Catégorie générale*

Confédération internationale des syndicats libres

Third World Network

Association mondiale des petites et moyennes entreprises

*Catégorie spéciale*

International Multimodal Transport Association.

6. Les personnes ci-après ont participé à la réunion-débat:

M. Philippe Aigrain, chef de secteur pour les technologies du logiciel, Programme de R-D sur les technologies de la société de l'information, Commission européenne (Belgique)

M. Rishab Aiyer Ghosh, Programme Leader, e-Basics Research Unit, Université de Maastricht (Pays-Bas)

M. Daniel Chudnowsky, directeur, CENIT, Buenos Aires (Argentine)

M. Werner Corrales-Leal, consultant

M. Carlos de Castro, consultant en transports, Cabanellas (Gérone) (Espagne)

M. Somnuk Keretho, directeur, E-Commerce Resource Center, Ministère des sciences, de la technologie et de l'environnement (Thaïlande)

M. Fionan O'Muircheartaigh, Chief Economic Advisor, Enterprise Ireland, Dublin (Irlande)

M. Philippe Régnier, entrepreneuriat et économie des PME, Centre de recherche sur l'Asie moderne, Institut universitaire d'études du développement, Université de Genève (Suisse)

M. John Frederick Richard, directeur, ONUDI, Vienne (Autriche)

M. Georges Sciadas, chef, Information Society Research and Analysis, Statistique Canada (Canada)

M. Eduard Sigrist, directeur, Global Relay/Transshipment, Mediterranean Shipping Co. S.A., Genève (Suisse)

M. Edgar David Villanueva Nuñez, député (Pérou).

-----